



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut,
Prekären Lebensumständen und
Sozialer Ausgrenzung

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

● ● Des faits et des chiffres

Dernière mise à jour le 02/09/22

Les femmes sont-elles plus exposées à la pauvreté et à la précarité que les hommes ?

(fiche 21)

Oui. Les trois indicateurs de pauvreté européens (risque de pauvreté monétaire, privation matérielle grave et personnes vivant au sein d'un ménage à très faible intensité de travail) font état d'un risque de pauvreté plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Cependant, la différence n'est pas significative. Des indicateurs complémentaires, notamment le risque de pauvreté individuelle, soulignent quant à eux bel et bien une tendance indiquant un risque de pauvreté accru chez les femmes. Les parents isolés, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées, présentent un risque significativement accru de pauvreté par rapport à d'autres catégories familiales.

Présentation

Notre présentation est structurée comme suit :

1. Indicateurs
 - 1.1. Indicateurs européens de pauvreté et d'exclusion sociale
 - 1.2. Autres indicateurs
2. Situation sur le marché de l'emploi
 - 2.1. Participation des femmes sur le marché de l'emploi
 - 2.2. Ségrégation sur le marché de l'emploi
 - 2.3. Pensions
3. Facteurs de risque
 - 3.1. Degré de scolarisation
 - 3.2. Type de famille
 - 3.3. Handicap
 - 3.4. Migration
4. Evolution

1. Indicateurs

1.1. Indicateurs européens de pauvreté et d'exclusion sociale

Pour de plus amples précisions sur les indicateurs européens et leur calcul, voir la fiche [Des faits et des chiffres](#) : combien de personnes courent-elles le risque de tomber dans la pauvreté ?

1.1.1. Risque de pauvreté monétaire

Les données EU SILC indiquent que le risque de pauvreté est de 0,7 % plus élevé chez les femmes que chez les hommes, ce qui ne constitue pas une différence significative. Ce risque est calculé au niveau des ménages, ce qui veut dire que l'on attribue le même risque de pauvreté à chaque membre du ménage, sur la base de ressources disponibles communes. La différence entre hommes et femmes se concentre dès lors davantage sur les personnes isolées.

Tableau 21a. Taux de risque de pauvreté, EU-SILC, Belgique (2021)

Total	13,1 %
Hommes	12,8 %
Femmes	13,5 %

Source: Statbel (2022) [Taux de risque de pauvreté monétaire \(AROP\), Belgique, 2021](#)

La disparité quant au risque de pauvreté est d'autant plus élevée lorsque l'on se penche sur le revenu individuel. Il ressort de l'étude « Inégalités de revenus entre hommes et femmes et pauvreté individuelle » que la part de femmes en situation de pauvreté individuelle s'élève à 28%, contre 13% chez les hommes.

Tableau 21b. Pourcentage de la population en situation de pauvreté individuelle, Belgique (2017)

Total	20 %
Hommes	13 %
Femmes	28 %

Source: Statbel (2019) [Inégalités de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle, p. 9, tableau 8](#)

Les différences liées au genre les plus marquées apparaissent dans les situations de dépendance financière. Il s'agit en l'occurrence de pauvreté individuelle au sein d'un ménage qui n'est pas pauvre. Les femmes se retrouvent trois fois plus dans cette situation que les hommes (17,3% contre 5,7%).

Tableau 21c. Rapport croisé entre pauvreté individuelle et pauvreté des ménages, Belgique (2017)

Tous les individus		Pauvreté individuelle	
		Non	Oui
Pauvreté ménage	Non	73,4 %	11,7 %
	Oui	6,1 %	8,8 %
Hommes		Pauvreté individuelle	
		Non	Oui
Pauvreté ménage	Non	80,4 %	5,7 %
	Oui	6,8 %	7,1 %
Femmes		Pauvreté individuelle	
		Non	Oui
Pauvreté ménage	Non	66,9 %	17,3 %
	Oui	5,5 %	10,4 %

Source: Statbel (2019) [Inégalités de revenus entre femmes et hommes et pauvreté individuelle, p. 12, tableau 14](#)

1.1.2. Privation matérielle grave

Les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes en situation de privation matérielle grave. La différence n'est en revanche pas significative.

Tableau 21d. Privation matérielle sévère, EU SILC, Belgique (2021)

Total	6,3 %
Hommes	6,2 %
Femmes	6,4 %

Source: Statbel (2022) Indicateurs SILC de pauvreté 2019-2021 consulté de [faible niveau d'intensité de travail Privation matérielle et sociale](#)

1.1.3. Personne vivant au sein d'un ménage à très faible intensité de travail

Les femmes se retrouvent plus souvent que les hommes au sein d'un ménage à très faible intensité de travail. La différence n'est en revanche pas significative.

Tableau 21e. Très faible intensité de travail, EU SILC, Belgique (2021)

Total	11.9 %
Hommes	11.7 %
Femmes	12.1 %

Source: Statbel (2022) Indicateurs SILC 2019-2021 consulté de [Risque de pauvreté et d'exclusion sociale](#)

Remarque importante : pour l'enquête SILC 2021, l'indicateur de très faible intensité de travail (LWI) a été modifié en fonction des objectifs de l'Europe 2030 pour permettre de mieux tenir compte de la situation d'exclusion sociale des

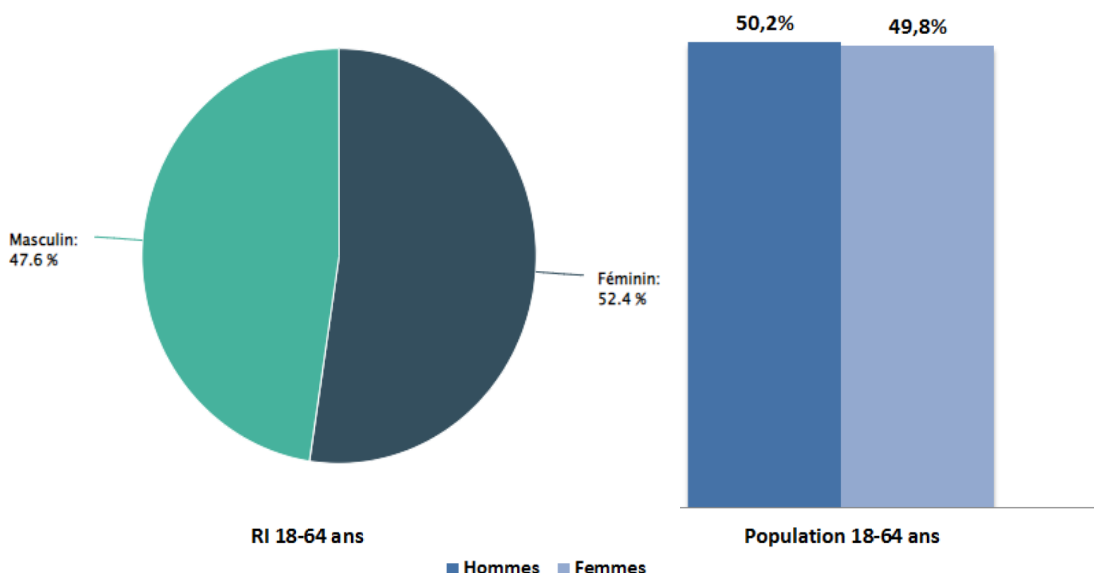
personnes en âge de travailler. Pour le calcul de l'indicateur LWI avant révision (dans le cadre de EU-2020), une personne en âge de travailler était une personne âgée de 18 à 59 ans, à l'exclusion des étudiants âgés de 18 à 24 ans. Et les ménages composés uniquement d'enfants, d'étudiants âgés de moins de 25 ans et/ou de personnes âgées de plus de 60 ans étaient totalement exclus du calcul de l'indicateur.

1.2. Autres indicateurs

1.2.1. Bénéficiaires du revenu d'intégration

52,4 % des bénéficiaires du revenu d'intégration sont des femmes. Les femmes sont ainsi légèrement surreprésentées parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration, étant donné qu'elles constituent 49,8% de la population âgée de 18 à 64 ans.

Graphique 21a. Bénéficiaires du revenu d'intégration selon le genre, Belgique (2021)



Sources :

SPP intégration sociale, graphiques comparatifs du [Baromètre de l'intégration sociale](#) (2021)

Statbel, [Population par lieu de résidence, nationalité \(Belge/non-Belge\), état civil, âge et sexe](#) (2012-2022).

Les femmes ont recours au revenu d'intégration que les hommes sur une période plus longue. La note focus '[hommes et femmes au CPAS](#)' (SPF, 2016) fait état d'une durée d'octroi moyenne du revenu d'intégration de 13,7 mois chez les femmes, contre 11,4 mois chez les hommes. La différence subsiste, indépendamment de la catégorie familiale (isolé, cohabitant, famille à charge). D'autres différences selon le type de famille seront abordées plus loin dans la présente fiche.

1.2.2. Bénéficiaires de l'aide alimentaire

Parmi la population ayant recours à l'aide alimentaire (par le biais du Fond européen d'aide aux plus démunis (FEAD), voir [Faits et chiffres](#) pour plus d'infos à ce sujet, fiche « combien de personnes recourent-elles à l'aide alimentaire ? »), la proportion de femmes s'avère également plus élevée que la proportion réelle de femmes au sein de la population, et plus élevée que la proportion d'hommes. Les femmes constituent 66% des personnes qui recourent à l'aide alimentaire.

Tableau 21f. Bénéficiaires du FEAD selon le sexe, Belgique (2017)

	Hommes	Femmes
Bénéficiaires du FEAD	34 %	66 %
Population générale	49 %	51 %

Source: SPP intégration sociale (2018) [Focus L'aide alimentaire en Belgique](#)

En 2021, 22.229 tonnes de nourriture ont été collectées et distribuées à 177.238 bénéficiaires.

De plus, selon une enquête réalisée par la Fédération Belge des Banques Alimentaires auprès de ses 654 associations affiliées, le nombre de démunis ayant fait appel à l'aide alimentaire a augmenté entre le 1^{er} janvier 2022 et fin juin 2022 pour atteindre 204.000 personnes, soit une augmentation de 15% par rapport à la fin de 2021 (Fédération Belge des Banques Alimentaires, [Les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de 15% depuis janvier, alors que les dons diminuent](#)). [Nombre record de bénéficiaires des Banques Alimentaires en 2021](#)).

1.2.3. Bénéficiaires du revenu garanti aux Personnes âgées

Les femmes perçoivent plus souvent une garantie de revenu aux personnes âgées (pour de plus amples informations, voir [Faits et chiffres](#), fiche « Quels sont les montants des allocations minimales et du salaire minimum ? »). Les femmes représentent 65,79 % des bénéficiaires de la garantie de revenu aux personnes âgées.

Tableau 21g. Bénéficiaires GRAPA selon le sexe, Belgique (2020)

	Hommes	Femmes
Bénéficiaires GRAPA	34,21 %	65,79 %

Source: Plateforme PensionStat.be, [La Garantie de revenus aux personnes âgées \(GRAPA\)](#)

1.2.4. Sans-abrisme et absence de chez soi

Il ressort du recensement des personnes en situation de sans-abrisme et d'absence de chez soi réalisé dans plusieurs grandes villes belges en 2021 qu'une personne sur trois sans-abris est une femme (soit 30 à 35 % de l'ensemble des personnes dénombrées par l'étude) (Fondation Roi Baudouin, [Dénombrement du sans-abrisme et de l'absence de chez soi - Rapport Global 2021](#)). Notons que les femmes représentaient 22,4% des sans-abri en 2018 (La STRADA, Bruxelles, [Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale](#), 2018)

L'étude souligne que les femmes passent principalement la nuit dans des centres d'hébergement pour sans-abri, dans leur famille ou chez des amis. Elles sont donc de facto moins visibles. Elles connaissent souvent des périodes de sans-abrisme plus courtes que les hommes. La raison de leur situation de logement instable est le plus souvent liée à la violence domestique ou à des problèmes relationnels.

Pour de plus amples informations sur la population sans-abri, voir [Faits et chiffres](#), fiche « Combien la Belgique compte-t-elle de personnes sans-abri ? »

2. Situation sur le marché de l'emploi

La différence entre hommes et femmes en matière de risque de pauvreté se définit au niveau des ménages. Or bien souvent, le revenu principal d'un ménage ne provient pas de la femme. La plupart du temps, le salaire de l'homme est supérieur, ce qui fait que le couple, toutes ressources disponibles confondues, ne se trouve pas sous le seuil de pauvreté. Cette situation a pour conséquence qu'au sein du couple, la femme est plus souvent dépendante financièrement de son partenaire afin de ne pas tomber dans la pauvreté. Ce constat est tiré des données relatives au risque de pauvreté individuelle. La situation des femmes sur le marché de l'emploi nous permet de comprendre pourquoi ledit risque est si élevé chez les femmes.

2.1. Participation des femmes sur le marché de l'emploi

D'une manière générale, les femmes sont moins actives sur le marché de l'emploi que les hommes, que ce soit en tant que travailleuses ou en tant que demandeuses d'emploi. Les femmes travaillent moins que les hommes, mais se retrouvent également moins souvent au chômage.

Le tableau 21h. aborde les thèmes suivants au sein de la population active sur le marché de l'emploi (15-64 ans) :

- le taux d'emploi : le pourcentage de personnes qui travaillent ;
- le taux de chômage : le pourcentage de personnes sans emploi au sein de la population active (personnes ayant un emploi + chômeurs) ;
- le taux d'activité : le pourcentage de la population active professionnellement (personnes ayant un emploi + chômeurs) au sein de la population totale.

Tableau 21h. Taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité par sexe, Belgique (1^{er} trimestre 2022)

	Hommes	Femmes
Taux d'emploi	69,8 %	63 %
Taux de chômage	5,6 %	5,2 %
Taux d'activité	73,9 %	66,4 %

Source: Statbel (2022) [Taux d'emploi, taux de chômage, taux d'activité par sexe pour la Belgique et les régions, derniers 4 trimestres](#)

2.1.1. Travail à temps partiel

Le [rapport sur l'écart salarial](#) (IEFH, 2017) souligne que de nombreuses professions exercées par des femmes sont axées sur le travail à temps partiel. Le travail à temps partiel concerne la plupart du temps des travaux moins bien rémunérés : il s'agit de fonctions moins bien payées dans des secteurs à bas salaires.

Parmi les femmes salariées, en 2021, 58 % occupent un emploi à temps plein, contre 89,5 % des hommes salariés. Entre un emploi à temps plein et un emploi à temps partiel, la différence en matière de risque de pauvreté est de 6,7 %, soit un quasi-doublement par rapport à 2018 (3,5%).

Tableau 21i. Temps partiel parmi des salariés, selon le régime de temps partiel et le sexe, Belgique (2017- 2021)

Temps partiel parmi des salariés, selon le régime de temps partiel et le sexe (2017-2021)

En pourcentage		2017	2018	2019	2020	2021 (b)
Total	Temps plein	72,7%	72,9%	71,9%	72,6%	74,0%
	Temps partiel - 50%	10,6%	10,6%	10,1%	10,0%	9,5%
	Temps partiel - 4/5de	12,8%	12,6%	13,1%	12,6%	12,3%
	Temps partiel - autre	3,9%	4,0%	4,9%	4,8%	4,3%
Hommes	Temps plein	88,6%	89,1%	88,4%	87,4%	89,5%
	Temps partiel - 50%	4,1%	3,8%	3,6%	4,3%	3,4%
	Temps partiel - 4/5de	5,3%	5,4%	4,9%	5,5%	4,9%
	Temps partiel - autre	2,0%	1,8%	3,0%	2,8%	2,2%
Femmes	Temps plein	55,5%	55,8%	54,8%	57,3%	58,0%
	Temps partiel - 50%	17,8%	17,7%	16,8%	16,0%	15,7%
	Temps partiel - 4/5de	20,9%	20,2%	21,5%	19,9%	19,9%
	Temps partiel - autre	5,9%	6,2%	6,9%	6,8%	6,3%

Source: Statbel (2022) [Le travail à temps partiel](#)

Tableau 21j. Travailleurs avec risque de pauvreté par catégorie spécifique, Belgique (2021)

Régime de travail	Risque de pauvreté
Temps-plein	2,6 %
Temps partiel	9,3 %

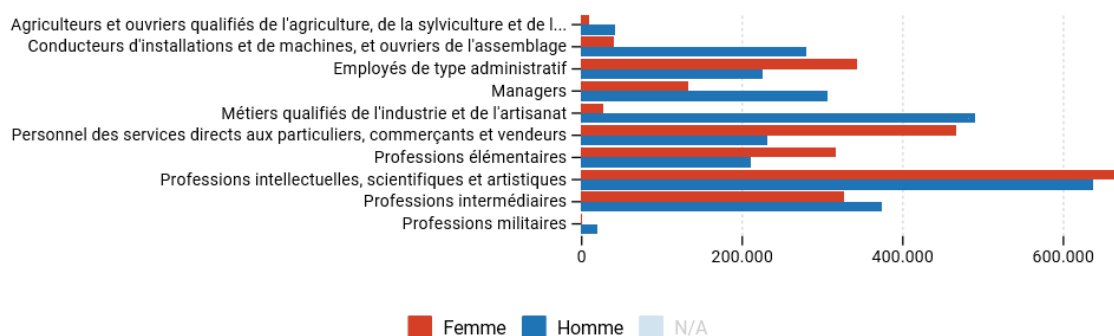
Source: SPP IS, Baromètre de la pauvreté, [Travail - Travailleurs en risque de pauvreté](#)

2.2. Ségrégation sur le marché de l'emploi

53 % des femmes travailleuses ont un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 41% des hommes. Les femmes ont donc fait plus d'études que les hommes. Cependant, elles sont surreprésentées dans certaines catégories professionnelles, phénomène que l'on pourrait qualifier de ségrégation horizontale. Selon le [rapport sur l'écart salarial](#) (Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), 2017), les secteurs où les femmes occupent un emploi brassent des salaires moins élevés, car ils sont souvent associés à du travail moins important d'un point de vue économique.

Elles constituent la majorité du personnel administratif, du personnel actif dans le secteur des services et de la vente, et des métiers élémentaires tels que, par exemple, aide-ménagère. Elles sont en revanche bien moins représentées dans le milieu de l'artisanat, parmi les conducteurs d'installation ou de machines, les ouvriers de l'assemblage, les agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, et les professions militaires.

Graphique 21b. Travailleurs selon le groupe de profession, et selon le sexe, Belgique (2018)



Source: Statbel (2020) [Les femmes sur le marché du travail : deux sur trois ont un emploi](#)

2.2.1. Combinaison travail-ménage

Il ressort de l'étude que la répartition des rôles au sein des couples belges est encore régie par les stéréotypes de genre : les femmes ont plus de charge de travail au sein du ménage, tandis que les hommes en ont plus en dehors (IEFH (2013) [genre et emploi du temps](#); EIGE (2021) [Gender Equality Index](#)). Cela se traduit par le fait qu'avoir des enfants a un impact sur la participation des femmes sur le marché de l'emploi, mais très peu sur celle des hommes. Lorsque l'on fonde une famille, la femme a plus tendance à se diriger vers un emploi à temps partiel (Neels, K. (2014) [Arbeidsparticipatie van mannen en vrouwen in België](#)).

La garde d'enfants constitue un moyen important permettant de combiner plus facilement travail et ménage. Toutefois, l'accès aux structures d'accueil s'avère plus compliqué pour les personnes qui sont sans emploi, qui ont un faible niveau de scolarisation, qui sont d'origine allochtone ou parents isolés. Ces groupes présentent également un risque de pauvreté accru (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2015) [Services publics et pauvreté](#)).

2.3. Pensions

En raison des différences professionnelles et salariales évoquées ci-dessus, les femmes ont généralement une pension plus faible. Les hommes jouissent d'une pension légale plus élevée, et une pension complémentaire leur est bien souvent octroyée également. Cette pension complémentaire est aussi plus élevée que chez les femmes. (SPF Sécurité sociale (2008) [pensions du premier et du deuxième pilier chez les travailleurs salariés](#)). L'écart de pension s'élève à 23,5% en Belgique (EU-SILC, 2021).

3. Facteurs de risque

3.1. Degré de scolarisation

Un faible capital scolaire est un facteur de risque sur le marché de l'emploi. Les personnes ayant un faible niveau d'éducation connaissent un taux de chômage plus élevé et un taux d'emploi inférieur par rapport aux personnes qui ont un niveau d'enseignement plus haut. Ces problèmes touchent plus fortement les femmes que les hommes. La part de femmes à faible capital scolaire ayant un emploi est de 12,4 % moins élevée que celle des hommes dans la même situation. Le taux de chômage auprès des femmes à faible capital scolaire est légèrement supérieur à celui des hommes dans le même cas.

Tableau 21k. Taux d'emploi et taux de chômage selon le niveau d'éducation et selon le sexe, Belgique (2022)

		Trimestre ⓘ	1er trimestre 2022					
			Taux d'emploi			Taux de chômage		
Total ⓘ	Niveau d'éducation ⓘ	Sexe ⓘ	Total		↕ Total	Total		↕ Total
			↕ Hommes	↕ Femmes		↕ Hommes	↕ Femmes	
Total	Bas		39.8%	27.4%	34.0%	14.8%	13.0%	14.1%
	Moyen		70.4%	59.0%	65.2%	5.5%	6.9%	6.1%
	Haut		88.4%	82.5%	85.1%	2.6%	2.8%	2.7%
Total			69.8%	63.0%	66.4%	5.6%	5.2%	5.4%

Source: Statbel (Direction générale Statistique - Statistics Belgium)

Source: Statbel (2022) [Emploi et chômage](#)

En outre, l'écart entre les personnes à faible et à haut niveau d'éducation concernant le risque de pauvreté a augmenté au cours de ces dernières années. De manière générale, le risque de pauvreté a augmenté dans toutes les catégories, quel que soit le niveau d'éducation, ces dernières années. Or l'augmentation la plus forte touche les personnes à faible capital scolaire. Là où le risque de pauvreté se situait à 23 % pour les personnes à faible capital scolaire en 2010, il est en 2021 de 24,8 %, ce qui représente une augmentation de 1,8 %. À titre comparatif : la différence est de 0,7 % pour les personnes ayant un niveau d'éducation moyen, et de 0,3 % chez les personnes à haut capital scolaire. L'écart entre personnes à faible et à haut capital scolaire s'est dès lors creusé : de 17,1 % en 2010, il est passé à 18,6 % en 2021.

Remarque importante: les résultats à partir de l'année 2019 ne sont pas comparables aux résultats des années précédentes, en raison de changements méthodologiques importants. De même, les mesures prises dans le cadre de la pandémie de COVID ont eu un impact sur la collecte des données de l'enquête SILC 2020.

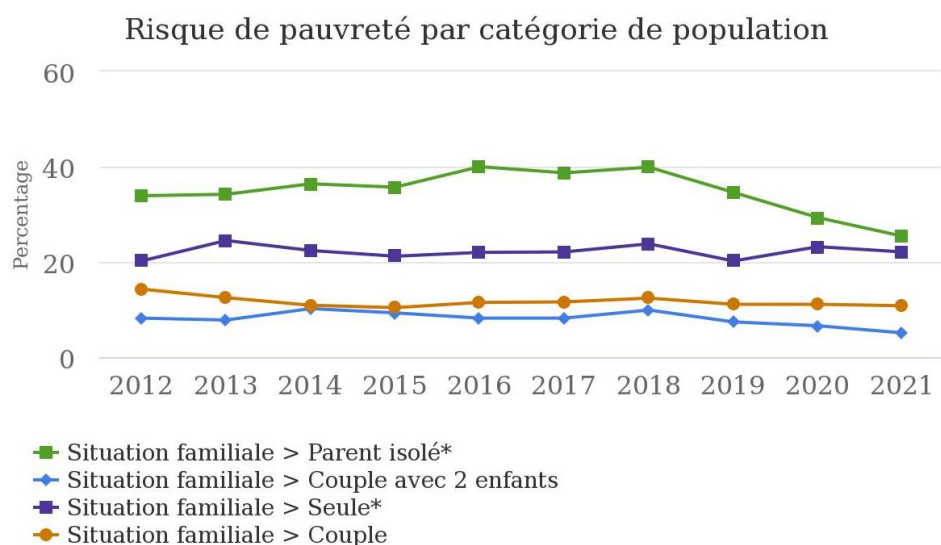
Source : Statbel, Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, [indicateurs-SILC 2019-2021](#) et [indicateurs-SILC 2004-2018](#)

3.2. Type de ménage

3.2.1. Parents isolés

La proportion de parents isolés augmente au sein de la population. En 2021, le risque de pauvreté qui va de pair avec ce type de ménage est élevé (25,4%). Aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, une femme se trouve à la tête de ce type de ménage dans huit cas sur dix. (Statistiques de l'Administration flamande, [alleenstaande ouders in de schrijnwerper](#) ; Service Public de Wallonie, [discriminations et familles monoparentales](#))

Graphique 21c. Risque de pauvreté par catégorie de population (2021)



Source: SPP IS, [Baromètre de la pauvreté](#), risque de pauvreté par catégorie de population (2021)

Tableau 21m. Privation matérielle sévère et très faible intensité de travail selon type de ménage, Belgique (2021)

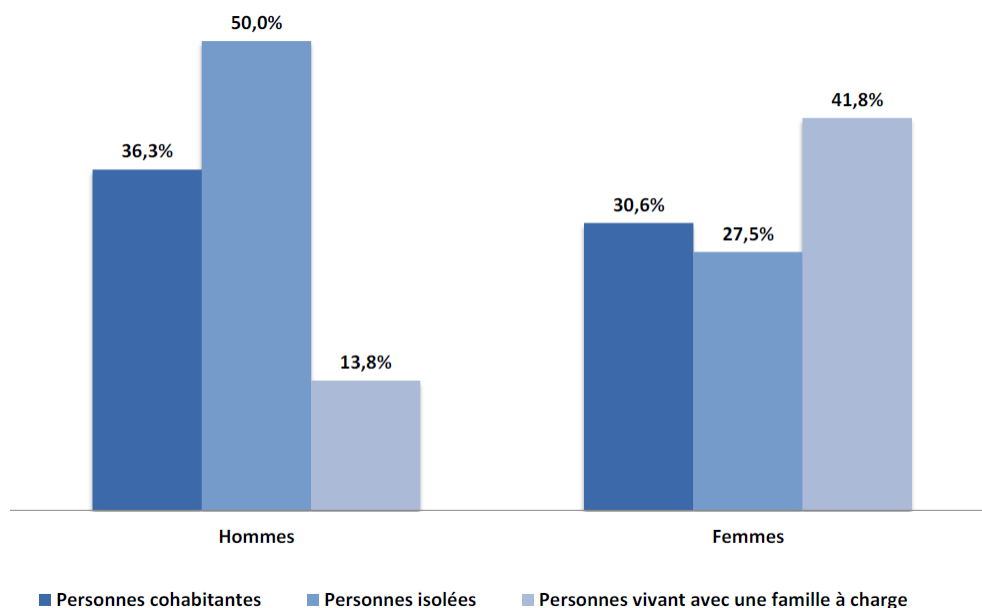
	Privation matérielle sévère données préliminaires (1)	Très faible intensité de travail (2)
Parent seul	16,9 %	27,5 %
Deux adultes, un enfant ou plus	5,6 %	5,9 %

Source: Statbel (2022) Indicateurs SILC 2019-2021 consulté de [Risque de pauvreté et d'exclusion sociale](#)

Les mères isolées ont une situation professionnelle moins favorable et il est plus souvent question de chômage. Cela s'explique notamment par le profil des mères isolées. En comparaison avec d'autres mères, elles n'ont bien souvent pas de diplôme du secondaire inférieur (35% contre 23%), et seulement 24% d'entre elles ont le diplôme du secondaire supérieur, pourcentage qui s'élève à 38% chez les mères qui ne sont pas seules (Steunpunt Gelijkekansenbeleid (2008) [De loopbanen en loopbaankansen van alleenstaande ouders](#)). La situation des mères isolées dépend en outre fortement de leur âge et de l'âge des enfants : plus la mère et les enfants sont jeunes, plus le taux d'emploi sera faible et le taux de chômage élevé. Il ressort du [rapport sur l'écart salarial](#) (2017) que le fait d'avoir des enfants a un impact sur le salaire des femmes, surtout chez les femmes isolées. De plus, elles sont celles qui gagnent le moins en comparaison avec les femmes vivant au sein d'autres types de ménages.

La vulnérabilité des mères isolées s'observe également chez les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide alimentaire. 41,8 % des femmes bénéficiaires du revenu d'intégration ont une famille à charge, et 87,3 % d'entre elles sont des femmes isolées. Parmi toutes les femmes qui bénéficient d'un revenu d'intégration, 36,49 % se retrouvent dès lors en situation monoparentale. Chez les hommes, 13,88 % des bénéficiaires ont une famille à charge, dont 37,1 % sont parents isolés. Le pourcentage d'hommes isolés qui bénéficient d'un revenu d'intégration est dès lors de 5,12 %.

Graphique 21d. RI selon le genre et la catégorie, Belgique (2018)



Source : SPP intégration sociale (2019) [Bulletin Statistique, nr. 24](#), p 19

Les parents isolés représentent 43,78% des bénéficiaires du FEAD. 78,74% d'entre eux sont des femmes ([Aide alimentaire en Belgique](#), 2018).

3.2.2. Statut de cohabitant

Les chômeurs cohabitants, parmi lesquels les femmes sont surreprésentées, reçoivent une allocation de chômage inférieure par rapport à d'autres catégories. Un chômeur cohabitant sans famille à charge reçoit ainsi une allocation de chômage plus basse qu'une personne isolée.

En outre, la dégressivité des allocations s'est renforcée depuis 2012. Les chefs de famille et les personnes qui vivent seules sont depuis lors soumises à la dégressivité dès la 2^e phase d'indemnisation. Cette situation entraîne des effets différents chez les hommes et chez les femmes : les femmes chefs de famille appartiennent plus souvent à un ménage monoparental, tandis que les hommes chefs de famille appartiennent plus souvent à un "ménage traditionnel". Par ailleurs, les hommes sont aussi surreprésentés dans la catégorie "isolés". Cette mesure s'avère donc principalement défavorable aux hommes.

Plus de plus amples informations sur le statut de cohabitant, veuillez consulter les publications antérieures du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale :

- [Mémorandum "Reconnaître, soutenir et encourager la cohabitation"](#)
- [Au-delà du statut de cohabitant](#)
- [Newsflash décembre 2018 : thématique cohabiter](#)
- [Citoyenneté et pauvreté](#) (2.2. Cohabitation avec les personnes de son choix).
- [De ene samenwonende is de andere niet](#)

- [La dégressivité renforcée des allocations de chômage : impact sur la pauvreté](#)

3.3. Handicap

Le risque de pauvreté pour les personnes en âge de travailler atteintes d'un handicap est deux fois plus grand que pour les personnes sans handicap ([Pauvreté et handicap en Belgique](#), 2019). Par rapport aux hommes, les femmes sont plus souvent atteintes d'un handicap, d'une affection ou d'une maladie de longue durée. ([Statbel](#), 2018).

Le handicap est un facteur de risque sur le marché de l'emploi. Seuls 26 % de personnes handicapées travaillent. Parmi les femmes atteintes d'un handicap qui travaillent, 55 % ont un emploi à temps partiel. C'est 13 % de plus par rapport à la population totale. L'écart entre hommes et femmes qui travaillent à temps partiel est très légèrement supérieur chez les personnes handicapées (33%) par rapport à l'ensemble de la population (32 %). Comme évoqué précédemment, le risque de pauvreté en cas de travail à temps partiel est plus élevé qu'en cas de travail à temps plein.

Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à ouvrir un droit aux prestations : il s'agit respectivement de 53 % et 47 % du nombre total de bénéficiaires en 2021. (<https://socialsecurity.belgium.be/fr/focus-sur-les-chiffres/allocations-aux-personnes-handicapees-nouveaux-chiffres-pour-2021>)

Tableau 21n. Taux d'emploi des personnes fortement limitées et de la population totale, Belgique (2019)

15-64 ans	Fortement limitées		Population totale	
	À temps plein	À temps partiel	À temps plein	À temps partiel
Hommes	78%	22%	90%	10%
Femmes	45%	55%	58%	42%
Total	61%	39%	75%	25%

Source: Statbel (2020) [Les personnes handicapées ou souffrant de problèmes de santé de longue durée ont moins d'autonomie dans leur emploi](#)

3.4. Migration

Le risque de pauvreté chez les immigrants originaires d'un pays hors UE, qu'ils aient ou non la nationalité belge, est significativement plus élevé que chez les Belges autochtones et les immigrants issus de l'UE ([Centrum voor sociaal beleid](#), 2010). Le risque de pauvreté chez les citoyens hors UE est de 36,2 % et de 11,1 % pour les titulaires de la nationalité belge.

Tableau 21o. Risque de pauvreté selon nationalité (population de 18 ans et plus), Belgique (2021)

	Nationalité belge	Nationalité UE	Nationalité non-UE
Hommes	10,7 %	17,9 %	37,2 %
Femmes	11,6 %	19,9 %	35,1 %
Total	11,1 %	18,9 %	36,2 %

Source: Eurostat (2021), [At-risk-of-poverty rate by broad group of citizenship \(population aged 18 and over\)](#)

En Belgique, les immigrés originaires d'un pays hors UE se retrouvent dans une situation défavorable sur le marché de l'emploi : un taux d'emploi bas combiné à de faibles revenus. Parmi les femmes belges, 68,9 % ont un travail. Chez les femmes de nationalité non-UE, ce taux est de 30 %. Les hommes de nationalité non-UE affichent un taux d'emploi sensiblement supérieur, qui se situe à 58,7 %.

Tableau 21p. Taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans par nationalité et genre, Belgique (2021)

	Nationalité belge	Nationalité UE	Nationalité non-UE
Hommes	74,9 %	78,5 %	58,7 %
Femmes	68,9 %	66,5 %	30 %
Total	71,9 %	72,5 %	43,3 %
Ecart de genre	6 %	12 %	28,7%

Source: Actiris (2022) [Taux d'activité, d'emploi et de chômage](#), p. A21

4. Évolution des différences de genre en matière de revenus et de pauvreté

L'indice d'égalité de genre attribue un score aux pays européens, lequel reflète la situation qui prévaut au sein de chaque pays. Ce score va de 1 à 100, 100 représentant la meilleure situation possible, sans aucun fossé entre les deux sexes et avec de bonnes prestations. Dans le tableau 21q, nous pouvons observer que la Belgique s'est améliorée en la matière par rapport à 2005.

Tabel 21q. Indice belge d'égalité de genre – situation générale, professionnelle et financière (2005-2019)

Domain	Sub-domain	2005	2013	2015	2017	2019
Gender Equality Index		66.0	69.3	70.2	70.5	71.1
Work		71.0	72.7	72.8	73.8	74.1
	Participation	72.3	75.7	75.4	77.5	78.2
	Segregation and quality of work	69.8	69.8	70.4	70.2	70.2
Money		81.3	85.5	85.6	87.5	88.3
	Financial resources	73.9	77.9	78.6	82.7	83.3
	Economic situation	89.5	94.0	93.3	92.6	93.6

Source : EIGE, Gender equality index, [2019](#), [2021](#).

Le tableau met deux sous-domaines en exergue : la situation professionnelle et la situation économico-financière. Le domaine « professionnel » renvoie à la situation des hommes et des femmes sur le marché de l'emploi. Des facteurs tels que la participation, la ségrégation et la qualité du travail

sont à cet égard pris en considération. Le domaine « financier » aborde les moyens financiers et le statut économique des hommes et des femmes. Il existe des écarts en termes de revenus, de distribution des revenus et de risque de pauvreté.

L'égalité de genre sur le marché de l'emploi s'est améliorée depuis 2005, principalement concernant la participation sur le marché du travail. La différence entre la proportion d'hommes et de femmes exerçant un emploi à temps plein s'est estompée par rapport à 2005. En 2021, la situation s'est encore améliorée et se reflète dans les indices suivants: Gender Equality Index: 72,7; Work: 74,9; Work (participation): 80,2; Work (segregation and quality of work): 69,9; Money: 89,9; Money (financial resources): 84,6; Money (economic situation): 95,4. La concentration inégale d'hommes et de femmes dans certains secteurs du marché de l'emploi reste néanmoins problématique.

Sur le plan financier, la Belgique a réalisé des progrès par rapport à 2005. La situation économique s'est améliorée tant pour les hommes que pour les femmes depuis 2005. Le revenu moyen mensuel a augmenté de 21 points de pourcentage pour les femmes, et de 18 pour les hommes. Néanmoins, un écart subsiste concernant aussi bien les salaires que les pensions. Le risque de pauvreté est légèrement à la hausse, respectivement de deux et d'un point de pourcentage pour les femmes et les hommes.

Le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale s'est précédemment attelé à la rédaction d'une lettre ouverte dans le cadre du lien existant entre la pauvreté et le genre. Cette lettre est disponible [ici](#).